



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°07_CC_2025_CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « HANDISPORT DES SAVANES »

Séance du 25 février 2025

Date de convocation : 18 février 2025 – 2^{ème} **convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Martine PAPAIX, Lauric SOPHIE, Céline ZULEMARO

Absents excusés :

Véronique JACARIA, Gaëtan STANISLAS, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JULLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Frédéric LLADERES**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation

« La présente délibération a pour objectif de se prononcer sur la demande de subvention d'un montant de six mille euros (6 000,00€) formulée par l'association « Handisport des Savanes ».

L'association Handisport des Savanes œuvre activement sur le territoire Guyanais, en particulier dans les communes des Savanes, pour promouvoir l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap à travers le sport. L'association propose des activités variées allant du loisir au sport de haut niveau, notamment sous forme de journées d'initiation.

Pour l'année 2025, l'association prévoit d'intervenir auprès des jeunes et des personnes âgées en situation de handicap sur notre territoire. Ces interventions comprendront l'initiation à diverses disciplines handisports adaptées. Les objectifs principaux consistent à valoriser la jeunesse des Savanes en situation de handicap, de sensibiliser la population non handicapée, et de promouvoir le bien-être des personnes âgées.

Une opportunité exceptionnelle est également offerte aux jeunes en situation de handicap : la possibilité de participer à une détection avec le Foyal Club Martinique, un club renommé et labellisé handisport Antilles-Guyane.

Pour la réalisation de ces projets, l'association Handisport des Savanes a sollicité le 20 janvier 2025 une subvention de six mille euros (6 000,00€) selon le plan de financement ci-dessous. Ce financement est destiné à couvrir les frais liés aux animations, au matériel sportif, aux déplacements, à l'alimentation et à la main-d'œuvre nécessaire lors des événements.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats	10 000,00€	ARS	10 000,00€
Services extérieurs	21 090,00€	CTG	15 000,00€
Autres services extérieurs	7 750,00€	Mairie de KOUROU	6 000,00€
Autres Charges de personnel	1 100,00€	Mairie de SINNAMARY	6 000,00€
Charges exceptionnelles	6 000,00€	CCDS	6 000,00€
		Autres produits	2 940,00€
TOTAL	45 940,00€	TOTAL	45 940,00€

À la suite de la consultation écrite du mercredi 22 janvier au vendredi 24 janvier 2025 de la commission sport, les membres décident de soutenir le projet de l'association « HANDISPORT DES SAVANES » à hauteur de six mille euros (6 000,00€).

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE une subvention à l'association « HANDISPORT DES SAVANES » pour un montant de six mille euros (6 000,00€) afin de participer à une détection avec le Foyal Club Martinique.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
- Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
- Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
- Vu la demande de l'association « Handisport des Savanes » ;
- Vu la consultation écrite de la commission sport en date du 27 janvier 2025 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 4 février 2025 ;
- Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une subvention d'un montant de six mille euros (6 000,00€) à l'association « HANDISPORT DES SAVANES » afin de participer à une détection avec le Foyal Club Martinique.

ARTICLE 3 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à SIGNER toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 15

AR-Préfecture de Guyane
Nombre de procurations : 00

973 200027548 20250303-DE
Nombre de votants : 15

Acte certifié exécutoire

Contre : 00

Reception par le Préfet : 03-03-2025

Abstention(s) : 00

Publication le : 03-03-2025

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 février 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

Francois RINGUET

